



Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2009
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Falkland (Malvinas)*

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Évolution de la situation constitutionnelle et politique	3
III. Budget	5
IV. Déminage	5
V. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Pêche	6
C. Tourisme	6
D. Agriculture, régime foncier et élevage	7
E. Transports, communications et autres services de base	7
F. *Environnement	8
VI. Situation sociale	8
A. Généralités	8

* La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement d'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni (voir ST/CS/SER.A42).



B.	Santé publique.....	9
C.	Protection sociale	9
D.	Éducation.....	9
VII.	Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux	10
VIII.	Examen de la question par les organisations et instances inter-gouvernementales	10
IX.	Statut futur du territoire	11
A.	Position de la Puissance administrante	11
B.	Position du Gouvernement argentin.....	12
X.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	13
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.....	13
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	14
C.	Mesures prises par l'Assemblée générale	15

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas), territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et quelque 200 petites îles, dont la superficie totale est d'environ 12 173 kilomètres carrés. Ce territoire est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est de l'archipel des Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont considérées comme un territoire distinct et administrées séparément depuis les îles Falkland (Malvinas), dont le Gouverneur remplit parallèlement les fonctions de commissaire des territoires de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud. Selon le dernier recensement (2006), le territoire comptait 2 478 habitants (non compris les résidents alors absents ni les civils travaillant avec le Ministère de la défense) contre 2391 en 2001, chiffre le plus élevé depuis 1931. La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement d'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni.

II. Évolution de la situation constitutionnelle et politique

2. Une nouvelle constitution a été approuvée en 2008, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 (Statutory Instrument, n° 2846)¹ Selon la Puissance administrante, comparée à la Constitution de 1985, la nouvelle Constitution renforce la démocratie au niveau local, accorde une plus grande autonomie interne et davantage de responsabilités, dans une plus grande transparence, par exemple par la création d'une Commission des comptes publics et d'un poste de commissaire des plaintes. De plus, elle est conforme aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Comme précédemment, les conseillers législatifs élisent un Président qui préside ce qu'on appelle désormais l'Assemblée législative, qui se réunit régulièrement. Ils nomment un chef de l'administration (« Chief executive »), chargé d'exécuter ses décisions. Chaque conseiller est responsable d'un portefeuille déterminé et travaille en étroite collaboration avec les services compétents. Les conseillers n'ont pas de mandat ministériel. Les questions de politique sont examinées par un Conseil exécutif formé de trois conseillers législatifs élus chaque année par leurs pairs et de deux membres *ex officio* sans droit de vote. Le Procureur général et le commandant des forces britanniques dans les îles sont autorisés à participer, sans droit de vote, aux réunions du Conseil exécutif. La politique étrangère et les questions de défense relèvent de la seule compétence du Gouverneur. En vertu de la nouvelle Constitution, le Gouverneur a la possibilité, après avoir pris conseil auprès de l'Assemblée législative et obtenu son assentiment, d'édicter des lois en matière de paix, d'ordre et de bonne gouvernance du territoire, bien que ce soit la Couronne britannique qui conserve les pleins pouvoirs en matière de législation dans ces domaines.

Note : Les renseignements figurant dans le présent document proviennent d'informations communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante aux termes de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, ainsi que d'informations transmises par le Gouvernement argentin ou provenant de sources publiées.

¹ Informations fournies par la puissance administrante le 13 janvier 2009.

3. Les dernières élections législatives ont eu lieu le 17 novembre 2005 en vue d'élire les huit membres de ce qui était alors le Conseil législatif, cinq pour la circonscription urbaine du territoire (Stanley) et trois pour celle du « Camp » (qui regroupe le reste du territoire), pour un mandat de quatre ans. Le Gouverneur actuel, Alan Huckle, a pris ses fonctions en août 2006.

4. En ce qui concerne le processus de réforme de la Constitution de 1985, qui, à l'époque, avait été rejeté par l'Argentine (voir A/40/132), le Gouvernement argentin a protesté le 6 novembre 2008 contre ce qu'il a appelé un « acte unilatéral » du Royaume-Uni « par lequel il prétend avoir adopté une nouvelle 'constitution' pour les îles Malvinas », « au mépris des résolutions sur la question des îles Malvinas adoptées par l'Assemblée générale et le Comité spécial de la décolonisation » et « en violation de l'esprit des accords provisoires selon la formule de la souveraineté » conclus par l'Argentine et le Royaume-Uni (voir A/63/542, annexe I).

5. En ce qui concerne la protestation de l'Argentine, le 3 décembre 2008 le Royaume-Uni a rejeté les allégations selon lesquelles le décret constitutionnel de 2008 portant modification de la Constitution des îles Falkland de 2008 serait, de quelque façon que ce soit, contraire à la pratique ou à l'esprit des déclarations communes adoptées par le Royaume-Uni et l'Argentine, ou irait à l'encontre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies (voir A/63/589).

6. Dans une lettre datée du 3 janvier 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent adjoint de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/671, annexe), le Gouvernement argentin, a transmis le texte du communiqué de presse qu'il a diffusé « à l'occasion de l'anniversaire de l'occupation illégale des îles Malvinas par le Royaume-Uni » en 1833, affirmant que le processus de réforme est une « nouvelle expression du désaveu » des résolutions susmentionnées et « une autre violation » de l'esprit des accords bilatéraux provisoires susmentionnés. Selon les informations fournies par l'Argentine, ce communiqué de presse a rappelé dans les mêmes termes que celui qui avait été publié le 10 juin 2008 à l'occasion de la « Journée d'affirmation des droits de l'Argentine sur les îles Malvinas et le secteur antarctique », que l'Argentine était prête à reprendre les négociations bilatérales avec le Royaume-Uni en vue de trouver une solution définitive à ce conflit de souveraineté et de mettre fin à cette situation coloniale anachronique incompatible avec l'évolution du monde moderne.

7. Dans une lettre datée du 21 janvier 2009 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/690), le Représentant permanent s'est référé à une lettre de l'Argentine datée du 3 janvier 2009. Rejetant les revendications de l'Argentine et déclarant que la position du Royaume-Uni concernant la souveraineté des îles Falkland (Malvinas) était fondée sur le principe de l'autodétermination, il a conclu en affirmant que « le Royaume-Uni demeure d'avis que de nombreuses possibilités de coopération s'offrent dans l'Atlantique Sud dans le cadre de la formule de souveraineté convenue, qui seraient mutuellement bénéfiques. Le Royaume-Uni a fait un certain nombre de propositions à cet égard ces dernières années et demeure entièrement disposé à nouer des relations constructives avec l'Argentine et à promouvoir une coopération concrète dans l'Atlantique Sud ».

III. Budget

8. L'exercice budgétaire du territoire va du 1er juillet au 30 juin. Selon la puissance administrante, le territoire a un budget équilibré. Pour l'exercice 2008/2009, le montant approuvé des recettes était estimé à 40 millions de livres, dont 17 millions provenaient de la pêche, 6 millions des revenus de placements, 9,5 millions des impôts et 5,1 millions des travaux publics. Pour la même période, les prévisions révisées de dépenses se chiffraient à 44 millions de livres¹.

IV. Déminage

9. En vertu de la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dite Convention d'Ottawa, les Gouvernements d'Argentine et du Royaume-Uni ont conclu un accord régi par la formule relative à la souveraineté en vue de réaliser une étude de faisabilité sur le déminage des îles Falkland (Malvinas).

10. Comme il a déjà été signalé, le travail du Groupe de travail commun établi à la suite de l'accord commun signé en 2001 s'est conclu par l'achèvement de l'étude de faisabilité relative au déminage dans les îles Falkland (Malvinas) le 5 octobre 2007. En vertu de la Convention d'Ottawa, les États Parties sont dans l'obligation d'effectuer le déminage des zones minées dans un délai de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention.

11. Selon la Puissance administrante, cela signifiait pour le Royaume-Uni l'obligation de déminer le territoire d'ici mars 2009 ou bien une extension du délai, comme le prévoit la Convention. Le plan de déminage exposé dans l'étude de faisabilité envisageait le déminage complet sur 10 ans. C'est pourquoi le Royaume-Uni a sollicité le 31 mai 2008 une extension de 10 ans après l'échéance, qui sera examinée à la neuvième Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa.

12. Selon les informations fournies par l'Argentine, dans une note datée du 9 juillet 2008 officiellement distribuée à tous les États parties à la Convention, l'Argentine a rejeté la demande du Royaume-Uni qu'elle considère comme « acte unilatéral illégitime », arguant que « les Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants font partie intégrante du territoire national argentin et sont occupés de manière illégale ».

13. Le 28 novembre 2008, la neuvième Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa a décidé par consensus d'accorder au Royaume-Uni une prorogation jusqu'au 1er mars 2019². Lors de cette réunion, le Royaume-Uni a annoncé son intention de poursuivre le déminage des trois zones minées du territoire, sachant que cela nécessiterait la création d'un organisme national de lutte antimines dans lequel serait représenté le Gouvernement du territoire. Pour sa part, l'Argentine, lors de la même réunion, a évoqué son intention de présenter, vers la fin de l'année 2009, une demande conformément à l'article 5 portant sur l'extension au regard des zones minées des îles Falkland (Malvinas).

² Voir www.apminebanconvention.org/fileadmin/pdf/mbc/clearing-mined-areas/art5_extensions/countries/UK-Ext-Decision-28Nov2008.pdf.

V. Situation économique

A. Généralités

14. Selon la Puissance administrante, le produit intérieur brut des îles serait d'environ 75 millions de livres sterling par an. L'augmentation des recettes provenant des impôts sur les sociétés est révélatrice de la croissance du secteur privé. Si l'économie repose toujours principalement sur la pêche, le tourisme connaît pour sa part un rapide essor. L'objectif que se fixe le territoire est une économie diversifiée et durable pour l'avenir. Le dernier Plan des îles (2008-2012) peut être consulté sur Internet. Il définit des perspectives destinées à améliorer la gestion financière, la qualité de vie et les communications tout en garantissant une économie écologiquement viable³.

15. Les résultats du dernier recensement, qui a eu lieu en 2006, ont fait apparaître que l'habitant moyen des îles réside en ville, travaille en moyenne 40 à 49 heures par semaine et perçoit en moyenne entre 16 800 et 17 600 livres par an.

B. Pêche

16. Les espèces de calmar (ou encornet) *Loligo* et *Illex* constituent la principale ressource halieutique du territoire et la base de son économie, comme l'a déjà indiqué la Puissance administrante. Outre ces calmars, diverses espèces de poissons à nageoires, comme le merlan bleu austral, le merlu et le grenadier bleu, sont aussi pêchées. La gestion des ressources halieutiques incombe au Département de la pêche. À la suite de la promulgation du décret de 2005 sur la pêche (conservation et gestion des ressources halieutiques), le territoire a commencé à appliquer un nouveau régime d'octroi des droits de pêche. De plus amples informations à ce sujet figurent dans les documents de travail établis en 2007 et 2008 par le Secrétariat⁴. Selon les renseignements qu'elle a communiqués, l'Argentine a continué à censurer ce régime en 2008, notamment par le biais de lois sur les navires qui ne possèdent pas de permis délivré par les autorités argentines⁵.

C. Tourisme

17. Le tourisme est la deuxième ressource du territoire, qui rapporte environ 5 millions de livres sterling par an⁶. Ces dernières années le tourisme s'est fortement développé dans les îles Falkland (Malvinas), avec un taux de croissance moyen de 21 % entre 2000/2001 et 2007/2008. La Puissance administrante a déclaré qu'environ 62 000 touristes, en majorité croisiéristes, ont visité les îles Falkland (Malvinas) en 2007/2008, et l'Office du tourisme prévoit que si la croissance se poursuit, le nombre annuel d'arrivées de touristes dépassera les 100 000 dans les années à venir.

³ Voir <http://www.fco.gov.uk>.

⁴ Voir A/AC.109/2007/13 et A/AC.109/2008/13.

⁵ Mercopress, 29 mai 2008; www.clarin.com/diario/2008/05/29/elpais/p-01201.htm.

⁶ Voir <http://www.visitorfalklands.com/images/stories/Downloads/0809VisitorguideENGLISH.pdf>.

D. Agriculture, régime foncier et élevage

18. Selon la Puissance administrante, l'évolution la plus remarquable dans le secteur de l'agriculture ces dernières années a été le développement de l'industrie de la viande et l'évolution de l'élevage en faveur d'une race unique dont les qualités permettront d'optimiser les rendements tant de viande que de laine. En 2007 les îles ont exporté un million de kilogrammes de laine et en 2008, 31 000 moutons et agneaux sont passés par l'abattoir de Sand Bay avant d'être exportés. Un plan décennal de soutien à l'agriculture est en cours d'exécution dans le territoire, son financement étant toutefois en baisse depuis 2004, car les fermiers préfèrent investir leurs propres fonds dans leurs unités de production. Les programmes de valorisation des pâturages et d'amélioration génétique sont au cœur de la stratégie du Gouvernement. La superficie agricole exploitée a diminué, parce que les méthodes agricoles sont devenues plus intensives afin de satisfaire les exigences des marchés d'exportation. Certains propriétaires fonciers ont partiellement ou complètement abandonné l'élevage lorsqu'ils ont pu tirer un revenu d'une autre activité, tandis que de jeunes îliens ont repris la ferme familiale ou acheté de nouvelles propriétés.

E. Transport, communications et autres services de base

19. Selon la Puissance administrante et les informations diffusées par les médias, le territoire est sur le point d'achever un vaste programme de construction destiné à desservir les écarts et les exploitations agricoles isolées (avec un crédit de 450 000 livres provenant du budget alloué aux routes du « Camp » pour 2008). Par ailleurs, il existe un service de cabotage qui fournit en carburant et en provisions les habitants résidant ailleurs qu'à Stanley, dans les écarts du East Falkland, du West Falkland et des îles périphériques et qui assure la liaison régulière entre les deux îles principales (passagers et fret). La liaison régulière a récemment été améliorée grâce à l'acquisition d'un nouveau bac et la constructions de terminaux spécialement conçus dans des sites très favorables.

20. En 2008, la compagnie aérienne LanChile a continué d'assurer une liaison hebdomadaire entre Puntas Arenas (Chili) et les îles Falkland (Malvinas), avec deux escales mensuelles à Rio Gallegos (Argentine continentale), en application des dispositions de la Déclaration commune de l'Argentine et du Royaume-Uni en date du 14 juillet 1999. Par ailleurs, selon les renseignements fournis par l'Argentine, au titre de l'échange de notes valant accord du 23 février 2001, les vols privés ont été autorisés, de même que vingt et un vols d'évacuation sanitaire des îles Falkland (Malvinas) vers l'Argentine continentale et le Chili. Comme il a déjà été signalé, depuis le 3 novembre 2003, aucun vol non régulier entre des pays tiers et les îles Falkland (Malvinas) assuré par des compagnies aériennes de pays tiers n'a été autorisé. L'Argentine et le Royaume-Uni ne sont pas parvenus à un accord sur la proposition faite par l'Argentine en 2003 tendant à mettre en place une liaison aérienne directe régulière, assurée par des compagnies aériennes argentines, entre l'Argentine continentale et les îles Falkland (Malvinas).

21. Ces dernières années, les communications tant à l'intérieur du territoire qu'avec l'extérieur se sont améliorées. Selon la Puissance administrante, les îles comptent plus de mille ordinateurs, dont 857 étaient reliés à l'Internet à haut débit en 2008 et 248 au réseau commuté. On dénombre également 3 044 téléphones mobiles et 1 994 téléphones fixes.

22. La première grande centrale éolienne est entrée en service en 2007 et assure 25 % de la consommation urbaine en électricité, comme on l'a déjà indiqué. En novembre 2008, plus de 3 631 000 unités électriques avaient déjà été générées par les turbines. Il est prévu de doubler la capacité de la centrale éolienne d'ici 2010, dans l'espoir de couvrir ainsi 40 % des besoins urbains en électricité du territoire. Sur une plus petite échelle, des turbines éoliennes alimentent en électricité de petites exploitations et agglomérations du territoire. Selon la Puissance administrante, la Falkland Islands Development Corporation verse aux agriculteurs une subvention de 50 % du coût de ces installations.

23. On trouvera des renseignements complémentaires concernant les transports, les communications et les autres services de base dans les documents de travail précédents établis par le Secrétariat.

F. Environnement

24. Selon la Puissance administrante, les îles Falkland (Malvinas) s'efforcent de se conformer à d'autres traités relatifs à l'environnement, comme on l'a déjà dit. Pour sa part, la République argentine, selon les renseignements qu'elle a communiqués, a rejeté l'extension de l'application territoriale par le Royaume-Uni de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) au motif que les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants font partie intégrante de son territoire. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le document de travail précédent établi par le Secrétariat (A/AC.109/2008/13).

VI. Situation sociale

A. Généralités

25. Selon la Puissance administrante, le territoire respecte les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et celles des Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques ont été étendues aux îles Falkland (Malvinas), et la Puissance administrante se conforme aux procédures d'établissement de rapports périodiques prévues par ces instruments. Les articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont mis en œuvre sans distinction de sexe. L'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris de son Protocole facultatif, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, a été étendue aux îles Falkland (Malvinas) par le Royaume-Uni.

26. Comme on l'a déjà signalé, l'Argentine a toujours rejeté l'application par le Royaume-Uni de ces divers instruments sur le territoire, ainsi que la désignation de

celui-ci comme territoire d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni ou toute autre désignation semblable. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans les documents de travail précédents établis par le Secrétariat.

B. Santé publique

27. L'état de santé général de la population des îles Falkland (Malvinas) est satisfaisant. Selon la Puissance administrante, les soins médicaux et dentaires et les médicaments délivrés sur ordonnance sont gratuits pour tous les résidents des îles Falkland (Malvinas) et du Royaume-Uni en vertu d'un accord sanitaire réciproque. Tous les services médicaux sont dispensés au King Edward VII Memorial Hospital situé dans la ville du territoire. L'hôpital offre une gamme complète de soins de santé primaires à la population civile et aux militaires en poste en ville ainsi qu'aux équipages des flottes de pêche étrangères en activité à proximité des îles. En outre, un service de visite à domicile est assuré pour les malades habitant dans des écarts agricoles éloignés. L'hôpital est équipé pour accueillir les urgences médicales et chirurgicales. Il compte 29 lits, dont 1 affecté à la maternité et 2 aux soins intensifs. Les malades ayant besoin de soins spécialisés voient leur état stabilisé avant d'être évacués vers le Royaume-Uni ou le Chili, ou en cas d'urgence, vers Montevideo.

C. Protection sociale

28. Selon la Puissance administrante, le décret de 1997 sur le régime des retraites dans les îles Falkland impose à tous les employeurs et salariés âgés de 17 à 64 ans d'acquitter une cotisation mensuelle d'un montant fixe. Les employeurs, les travailleurs indépendants et les autres catégories d'actifs ont ainsi la possibilité de cotiser à une caisse nationale, à titre individuel ou sur la base d'accords entre employeurs et salariés, en vue de percevoir une pension de retraite le moment venu. Un système de prestations sociales et de pensions est également prévu pour les personnes handicapées ou défavorisées.

D. Éducation

29. Dans les îles Falkland (Malvinas), l'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans, avec un accès à l'enseignement préscolaire dès l'âge de 4 ans. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement procure le personnel, le matériel et les fournitures scolaires, assure le fonctionnement d'une école primaire et d'une école secondaire dans la ville du territoire, ainsi que de deux écoles rurales. Dans les campagnes, les plus jeunes fréquentent ces écoles ou reçoivent, deux semaines sur six, la visite d'un des quatre instituteurs itinérants. Dans l'intervalle, un enseignement à distance est également dispensé par téléphone quotidiennement. Les élèves de plus de 16 ans ayant réussi aux examens reçoivent une bourse pour poursuivre leurs études à l'extérieur du territoire, le plus souvent au Royaume-Uni.

30. Selon les renseignements fournis par la Puissance administrante, en 2007/2008, 388 enfants ont été scolarisés aux îles Falkland (Malvinas), 20 élèves de plus de 16 ans ont reçu une formation par l'intermédiaire du service de l'enseignement local et 67 ont suivi un cursus postsecondaire ou universitaire à

l'extérieur du territoire. Selon les renseignements communiqués par l'Argentine, les habitants des îles Falkland (Malvinas) continuent à bénéficier de l'accès au système d'enseignement public argentin.

VI. Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux

31. Le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) participe aux activités du Commonwealth et est membre de la United Kingdom Overseas Territories Association. Selon la Puissance administrante, des représentants du Gouvernement ont participé, en tant que membres de la délégation britannique, à des débats sur certaines questions touchant à leurs intérêts.

32. En vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les demandes relatives à un plateau continental élargi faites par les États côtiers pour lesquels la Convention est entrée en vigueur en mai 1999 ou avant, doivent être présentées à la Commission des limites du plateau continental en mai 2009 au plus tard. Selon la Puissance administrante, le Royaume-Uni serait en train de se préparer à présenter sa demande à la Commission au sujet du plateau continental entourant les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et réfléchit à sa démarche compte tenu de l'échéance de mai 2009. Les plans la concernant ne sont pas encore au point. En 2007, le Royaume-Uni a proposé de se réunir avec l'Argentine à ce propos. Entre temps, selon les informations communiquées par l'Argentine, du 17 avril au 31 mai 2008, l'Argentine a terminé les recherches scientifiques qu'elle a effectuées dans les zones s'étendant au nord-est et au sud-est des îles Falkland (Malvinas) pour collecter des données qu'elle joindra à sa demande auprès de la Commission avant la date limite de mai 2009⁷.

VIII. Examen de la question par les organisations et instances gouvernementales

33. Le 3 juin 2008, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a adopté une déclaration sur la question des îles Falkland (Malvinas) (AG/DEC.58 (XXXVIII-O/08)), dans laquelle elle s'est notamment félicitée que le Gouvernement argentin ait réaffirmé sa volonté de continuer d'étudier toutes les possibilités de règlement pacifique du différend et ait adopté une attitude constructive à l'égard des habitants des îles. Elle a réaffirmé la nécessité pour les Gouvernements argentin et britannique de reprendre, dès que possible, les négociations sur leur long différend de souveraineté afin d'aboutir à une solution pacifique. Elle a décidé de continuer d'examiner la question à ses sessions ultérieures jusqu'à un règlement définitif.

34. À cette occasion, selon les renseignements fournis par l'Argentine, sa délégation a fait savoir que « le refus du Gouvernement britannique de s'acquitter de ses obligations internationales concernant ce conflit de souveraineté » passait outre aux principes de la Charte des Nations Unies, « en particulier à l'obligation de s'employer activement à trouver un règlement aux différends internationaux, que les

⁷ www.cancilleria.gov.ar, communiqué de presse 185/08, 2 juin 2008.

deux pays ont réaffirmé expressément dans la Déclaration commune de Madrid de 1989 », et allait à l'encontre de « la responsabilité du Royaume-Uni de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies ».

35. La position du Royaume-Uni quant à l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas) par l'OEA a été exposée dans une note verbale en date du 3 juin 2008 que l'Observateur permanent du Royaume-Uni auprès de l'OEA a adressée auprès de son Assemblée générale. Cette note verbale indiquait notamment que la position défendue par le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sir John Sawers, dans un droit de réponse daté du 1er octobre 2007 (A/62/469, annexe) à la déclaration que le Président de la République argentine, Néstor Carlos Kirchner, avait faite à l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2007 demeurait celle du Royaume-Uni. « Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et les régions maritimes environnantes »⁸.

36. Réunis à San Salvador du 29 au 31 Octobre 2008, les chefs d'États et de gouvernement des pays ibéro-américains ont publié un communiqué spécial sur la question des îles Falkland (Malvinas), dans lequel ils ont réaffirmé que « les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord devaient reprendre les négociations dès que possible en vue de parvenir à un règlement rapide du conflit de souveraineté portant sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les régions maritimes environnantes, conformément aux résolutions des Nations Unies et de l'Organisation des États américains ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'intégrité territoriale »⁹.

37. Les présidents des États membres du Conseil du marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés, dans leur communiqués communs datés du 1er juillet et du 16 décembre 2008, ont réitéré leur appui aux revendications légitimes de l'Argentine et rappelé l'intérêt de la région eu égard au conflit de souveraineté⁷.

38. Selon la Puissance administrante, le Royaume-Uni n'est membre d'aucune des organisations susmentionnées et n'a été représenté à aucune des réunions susmentionnées, à l'exception de l'OEA, où il a le statut d'observateur¹⁰.

IX. Statut futur du territoire

A. Position de la Puissance administrante

39. Par une lettre du 29 septembre 2008 adressée au Président de l'Assemblée générale (A/63/462, annexe), le Représentant permanent du Royaume-Uni a exposé la position de son gouvernement, exerçant son droit de réponse aux observations faites par le Président de la République argentine lors du débat général, le 23 septembre 2008:

⁸ www.cancilleria.gov.ar, communiqué de presse 186/08, 3 juin 2008.

⁹ Voir XVIII Cumbre Iberoamericana, www.oei.es/xviicumbrecomicados.htm.

¹⁰ www.mercosur.int.

« Le Gouvernement britannique attache une grande importance au principe d'autodétermination énoncé au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte des Nations Unies et à l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce principe sous-tend notre position sur les îles Falkland.

Les îles Falkland ne sont pas une enclave coloniale. Les territoires d'outre-mer de Grande-Bretagne sont britanniques aussi longtemps qu'ils souhaitent le rester. La population des îles Falkland a choisi de conserver ses liens avec la Grande-Bretagne. Les représentants démocratiquement élus des îles Falkland ont encore une fois nettement exprimé leurs vues lorsqu'ils sont venus cette année à l'Organisation des Nations Unies pour le débat du Comité des 24. Ils ont demandé au Comité de reconnaître que, comme tout autre peuple, ils avaient droit à l'exercice de l'autodétermination. Ils ont réaffirmé que le peuple des îles Falkland ne voulait rien changer au statut des îles.

Il ne peut y avoir de négociations sur la souveraineté des îles Falkland tant que les habitants ne le veulent pas.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. »

40. Dans ses vœux du Nouvel an aux habitants du territoire en janvier 2009, le Premier Ministre du Royaume-Uni, Gordon Brown, a réaffirmé l'engagement de son pays en leur faveur, ainsi que leur droit à l'autodétermination, sur fond du vingt-cinquième anniversaire du conflit sur les îles Falkland (Malvinas):

« Aujourd'hui nous ne saluons pas seulement la nouvelle année, mais aussi la nouvelle constitution régissant vos îles. Cette Constitution réaffirme à la fois l'attachement du Royaume-Uni au droit à l'autodétermination qui est le vôtre et renforce la démocratie locale ainsi que l'obligation de rendre des comptes. Je m'en réjouis et reconnais que, grâce à votre participation à la révision constitutionnelle, vous avez manifesté sans ambiguïté votre désir de demeurer britanniques. »¹

B. Position du Gouvernement argentin

41. Comme le montre le document officiel de la séance de l'Assemblée générale du 23 septembre 2008 (A/63/PV.5), la Présidente d'Argentine, Cristina Fernández de Kirchner, a fait expressément référence à la question des « îles Malvinas où, malgré les résolutions adoptées par cet organe, malgré toutes les mesures prises ici pour que le Royaume-Uni, conformément à ce que stipule l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, accepte de négocier la paix entre les parties, ce pays refuse absolument d'examiner le problème des îles Malvinas avec la République argentine ». La Présidente s'est déclarée convaincue qu'« un membre du Conseil de sécurité, l'une des principales nations du monde à défendre la liberté, les droits de l'homme et la démocratie, devrait prouver de manière concrète qu'il ne fait pas que prononcer de beaux discours, mais qu'il croit fondamentalement qu'il faut en finir avec cette situation honteuse, reliquat, en plein XXI^e siècle, de l'époque coloniale »; a affirmé que « les Malvinas sont pour les Argentins une politique nationale »; et a demandé à l'Assemblée « la coopération que cet organe a toujours accordée pour

exhorter une fois de plus le Royaume-Uni à se conformer au droit international et à démontrer qu'il tient véritablement à édifier un monde et une citoyenneté autres ».

42. On trouvera des renseignements complémentaires sur la position du Gouvernement argentin dans la section X.A. ci-dessous.

X. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

43. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à sa 7^e séance, le 12 juin 2008 (voir A/AC.109/2008/SR.7). Il a alors accédé à la demande des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay de participer au débat.

44. À la même séance, des déclarations ont été faites par M. Stevens et M^{me} Robertson, membres du Conseil législatif des îles Falkland (Malvinas). M^{me} Areguati et M. Clifton ont à leur tour fait une déclaration.

45. S'exprimant au nom de la Bolivie, du Chili, de Cuba et de la République bolivarienne du Venezuela, le représentant du Chili a présenté un projet de résolution (A/AC.109/2008/L.8) rappelant que le règlement pacifique et négocié du conflit de souveraineté entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni était le moyen de mettre fin à la situation coloniale particulière propre aux îles Falkland (Malvinas) et priant les deux parties de consolider le processus de dialogue et de coopération en cours en reprenant leurs négociations afin de trouver une solution conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

46. À cette séance, comme il ressort de son compte rendu analytique, le Ministre argentin des affaires étrangères, Jorge Taiana, a réaffirmé les droits inaliénables et imprescriptibles de la République d'Argentine sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les régions maritimes avoisinantes, que le Royaume-Uni a occupées par la force de manière illégitime. Depuis 1833, le Gouvernement argentin a protesté fermement et sans relâche contre l'occupation illégale d'une partie de son territoire national qui se poursuit. Le principe de l'autodétermination ne peut s'appliquer. La question porte sur le cas unique d'une situation coloniale sans peuple colonisé. Pour l'Argentine, accepter qu'une puissance qui occupe des territoires étrangers contre le souhait des populations locales, ou des sujets de cette puissance qui ont été transplantés, puissent se voir accorder des droits, simplement à cause du passage des années, reviendrait à établir un dangereux précédent. Le Gouvernement argentin est resté convaincu que des négociations entre les parties était le seul moyen de mettre un terme à ce conflit, et il s'est engagé à respecter le mode de vie des habitants des îles, comme le stipule sa constitution et comme l'exige l'ONU de la part des deux parties.

47. De plus, bien que l'Argentine n'ait aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les régions maritimes environnantes, elle restait prête à négocier et à coopérer avec le Royaume-Uni pour s'attaquer aux problèmes concrets que posait la situation de fait dans l'Atlantique

Sud, dans le cadre des garanties juridiques fondamentales. De son côté, le Royaume-Uni a persisté dans son refus de négocier, un comportement que l'Argentine estime inacceptable de la part d'un membre responsable de l'ONU, et encore moins d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Le fondement des positions des deux parties sur la question était connu de tous. La solution devait commencer par des négociations. En effet, toutes les négociations qui avaient eu lieu conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale avaient démontré que des efforts sérieux et immédiats de la part des deux parties pouvaient aboutir. Pour cette raison, l'Argentine considérait que les bons offices du Secrétaire général étaient la seule option pour amener les parties à la table des négociations.

48. À la même réunion, les représentants de la Bolivie, du Brésil, de la Chine, de Cuba, de l'Équateur, de la Fédération de Russie, de Grenade, du Guatemala, de l'Indonésie, du Paraguay, du Pérou, de la République arabe syrienne, de Sierra Leone, de la Tunisie, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du) ont également fait des déclarations.

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

49. Le 6 octobre 2008, au cours du débat sur les questions de décolonisation qu'a tenu la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, plusieurs délégations ont évoqué la question des îles Falkland (Malvinas). Prenant la parole au nom du Groupe de Rio, le représentant du Mexique a rappelé la nécessité pour les Gouvernements de la République d'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de parvenir à un règlement pacifique, juste et définitif du différend de souveraineté, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Comité spécial et de l'OEA ainsi qu'au principe d'intégrité territoriale. Prenant la parole au nom des États membres du MERCOSUR et des États associés, le représentant du Brésil a réaffirmé le soutien du MERCOSUR en faveur des droits légitimes souverains de la République argentine sur le territoire et a exhorté les deux parties à respecter la volonté de la communauté internationale exprimée dans les résolutions pertinentes et à reprendre les négociations afin de régler leur différend (voir A/C.4/63/SR.2).

50. Exerçant son droit de réponse, la représentante du Royaume-Uni a indiqué que la position de son pays sur la question était bien connue et avait été réaffirmée par le Représentant permanent du Royaume-Uni le 29 septembre 2008 (A/63/462, annexe). Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) et il ne pourrait y avoir de négociations sur la souveraineté du territoire tant que les habitants ne le voudraient pas.

51. Le représentant de l'Argentine a dit que « les Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les espaces maritimes voisins faisaient partie intégrante du territoire argentin et étaient occupés par le Royaume-Uni de manière illégale ». Il a rappelé que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale avaient reconnu l'existence d'un différend de souveraineté qu'on nomme « question des îles Malvinas » et a exhorté les deux parties à reprendre les négociations en vue de parvenir à une solution pacifique et durable.

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

52. En vertu de la résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que le point « Question des îles Falkland (Malvinas) » resterait inscrit à l'ordre du jour pour examen sur notification d'un État membre. Au moment de la publication du présent rapport, aucune notification d'État membre à l'Assemblée générale n'avait été reçue.
